



PRO

POUR NOUS LES PROS!

Adhérents, profitez
d'une série d'avantages!




MAAF PRO s'engage aux côtés de
l'Union Nationale des Entreprises de Coiffure



UNION NATIONALE
DES ENTREPRISES
DE COIFFURE





MAAF PRO,
partenaire
de l'Union Nationale
des Entreprises de
Coiffure



Partenaire historique des artisans, MAAF Assurances SA a signé un accord de partenariat avec l'Union Nationale des Entreprises de Coiffure.

Un accord qui repose sur l'expérience professionnelle des équipes de conseillers MAAF PRO et leur connaissance particulière des risques liés au métier de la coiffure. Cet accord permet ainsi aux adhérents de l'Union de bénéficier de nombreux avantages, tant sur leurs contrats professionnels qu'à titre privé.

Une série d'avantages immanquables :

Auto



2 mois gratuits
pour le premier
contrat AUTO ⁽¹⁾⁽²⁾

Grâce à MAAF PRO, même votre assurance Auto bénéficie d'une belle réduction :
2 mois offerts sur la première cotisation !

Habitation



2 mois gratuits
pour le premier contrat
Tempo Habitation⁽¹⁾⁽²⁾

En tant qu'adhérent à l'UNEC, MAAF PRO vous offre 2 mois sur la première cotisation de votre contrat Tempo Habitation.

Multirisque professionnelle



2 mois gratuits
pour le premier
contrat **Multirisque**
professionnelle⁽¹⁾⁽³⁾

+ 25% de réduction
sur la garantie **Protection**
juridique professionnelle de
l'option **Votre Tranquillité**
juridique du contrat
Multirisque Professionnelle⁽¹⁾⁽³⁾



- (1) Offres valables une seule fois réservées aux adhérents de l'UNEC sur présentation d'un justificatif. Les offres présentées dans ce dépliant sont cumulables entre elles mais non cumulables avec toute autre offre promotionnelle en cours.
- (2) Pour toute souscription entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024 d'un 1^{er} contrat Auto Pro (hors formule Eco), et/ou Auto (4 roues<3.5t hors formule eco) et /ou d'un 1^{er} Tempo Habitation, vous bénéficiez d'une remise d'un montant équivalent à 2 mois de la cotisation annuelle du (ou des) contrat(s) ainsi souscrit(s), déduite de la première cotisation.
- (3) Pour toute souscription entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024 d'un 1^{er} contrat Multirisque professionnelle, vous bénéficiez d'une remise d'un montant équivalent à 2 mois de la cotisation annuelle de ce premier contrat ainsi souscrit, déduite de sa première cotisation. Si vous souscrivez dans le cadre de ce dernier contrat l'option Protection juridique professionnelle de la garantie Votre Tranquillité juridique, vous bénéficiez également d'une réduction équivalente à 25 % de la part de la cotisation annuelle due au titre de l'option Protection juridique Professionnelle du contrat Multirisque professionnelle, déduite de la première cotisation.

MAAF disponible pour vous



en agence

Prenez rendez-vous sur
maaf.fr ou sur l'appli mobile
MAAF et Moi



au téléphone

3015 Service & appel
gratuits
du lundi au vendredi de 8h30 à 20h
et le samedi de 8h30 à 17h.



sur votre espace client

Sur maaf.fr et l'appli mobile
MAAF et Moi



MAAF Assurances SA

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 160 000 000 euros entièrement versé
RCS NIORT 542 073 580 – FR 38 542 073 580 - Code APE 6512Z
Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : Chaban 79180 CHAURAY
Adresse : Chauray - 79036 NIORT - Cedex 9 - maaf.fr

Les produits distribués par MAAF sont assurés par MAAF Assurance SA et/ou MAAF Assurances AM et/ou MAAF Vie et/ou MAAF Santé et/ou Covéa Protection Juridique et/ou APGIS. La documentation relative à nos produits est disponible sur maaf.fr ou dans nos agences.

